



Assemblée générale Conseil économique et social

Distr. générale
24 avril 2006
Français
Original : anglais

Assemblée générale
Soixante et unième session
Point 52 b) de la liste préliminaire*
Développement durable : suivi et application
de la Stratégie de Maurice pour la poursuite
de la mise en œuvre du Programme d'action
pour le développement durable des petits
États insulaires en développement

Conseil économique et social
Session de fond de 2006
Genève, 3-28 juillet 2006
Point 13 a) de l'ordre du jour provisoire**
Questions relatives à l'économie
et à l'environnement : développement
durable

Lettre datée du 21 avril 2006, adressée au Secrétaire général par le Représentant permanent de Samoa auprès de l'Organisation des Nations Unies

J'ai l'honneur de vous faire tenir ci-joint le rapport final de la Réunion régionale du Pacifique pour le suivi de l'application de la Stratégie de Maurice, qui s'est tenue à Apia du 17 au 19 octobre 2005 (voir annexe).

Au nom des petits États insulaires en développement qui ont participé à cette réunion, je vous serais reconnaissant de bien vouloir distribuer le texte du rapport ci-joint comme document de l'Assemblée générale et du Conseil économique et social. Je vous serais également obligé de bien vouloir mettre ce document à la disposition de la Commission du développement durable à sa quatorzième session.

L'Ambassadeur,
Représentant permanent
(Signé) Ali'ioaiga Feturi **Elisaia**

* A/61/50.

** E/2006/100.



**Annexe à la lettre datée du 21 avril 2006, adressée
au Secrétaire général par le Représentant permanent
de Samoa auprès de l'Organisation des Nations Unies**

**Réunion régionale du Pacifique pour le suivi
de l'application de la Stratégie de Maurice
17-19 octobre 2005, Apia**

Résumé analytique

1. Volonté politique et prise en main des programmes par les pays

- L'approche basée sur la coopération et le partenariat aux fins de l'application du Programme d'action de la Barbade et de la Stratégie de Maurice est fondamentale.
- La compréhension nationale, la prise en main des programmes par les pays et la volonté politique d'adopter, d'appuyer et de faire connaître la Stratégie de Maurice sont des volets essentiels permettant de gagner l'engagement d'autres partenaires à tous les niveaux afin de soutenir l'application de la Stratégie.

2. Importance de la mise en place d'un climat propice au développement national durable

- L'application de la Stratégie au niveau national doit être effectuée et coordonnée à l'échelle du pays sur la base d'un programme national de facilitation du développement durable. L'appui aux programmes nationaux doit être conduit de façon progressive en tenant compte des capacités d'absorption de ces mécanismes.
- L'application efficace de la Stratégie au niveau national n'est envisageable que si la prise de décisions et la planification sont concertées. Cette question a été définie dans la Position du Pacifique et mise en lumière dans la Stratégie. Les modalités de mise en place d'un climat propice au développement durable et à la participation de tous est à la fois un défi et un objectif pour tous les acteurs concernés.
- Nous devons tirer parti des mécanismes actuels pour appliquer la Stratégie au niveau national. À cette fin, il faudra peut-être améliorer les systèmes actuels de planification.
- Les cadres de Tuvalu et de Kiribati pour l'élaboration et l'application de leurs stratégies nationales de développement durable sont de bons exemples de la manière dont on peut tirer parti des processus de planification en place en les utilisant dans d'autres petits États insulaires en développement.
- La traduction des stratégies nationales de développement durable, ou autres, en processus budgétaires est essentielle à leur mise en œuvre ou à l'exécution des plans de développement.
- Les stratégies nationales de développement durable devraient renforcer les partenariats et en créer de nouveaux sur la base de principes directeurs efficaces.

- Le Département des affaires économiques et sociales du Secrétariat a mis en relief l'importance des stratégies nationales de développement durable en tant que fondement du développement durable au niveau national.
- Ces stratégies doivent être envisagées comme un ensemble coordonné de processus évolutifs d'analyse, de débat, de prise de décision, de renforcement des capacités, de planification, d'investissement, de suivi et d'évaluation dont le but est, si possible, d'intégrer les objectifs économiques, sociaux et environnementaux à court et à long termes dans le cadre d'approches synergiques. Si cela n'est pas possible, il faut élaborer d'autres approches.
- Il faudrait évoluer et passer de la sensibilisation générale au développement durable par l'amélioration de la cohérence et de la coordination à court terme, à la pleine intégration des trois piliers du développement durable.
- Il faudrait aussi passer du contrôle des programmes de développement durable par les pouvoirs publics à un engagement plus fort avec les acteurs (ou du moins à un engagement partiel à court terme) et au partage des responsabilités concernant la mise en œuvre.
- Il faudrait, en outre, abandonner les approches sectorielles au profit d'approches plurisectorielles et, finalement, d'une approche plurisectorielle bien équilibrée.
- Les stratégies nationales de développement durable doivent être élaborées par des experts nationaux et non par des consultants car ceux-ci sont souvent chargés de l'application de ces stratégies. Il est également très important de garantir la participation des acteurs concernés à l'élaboration de ces stratégies. La consultation pour les stratégies doit donc être un exercice conduit par le gouvernement et le public.
- Il a été recommandé que les missions de l'ONU auprès du Forum des îles du Pacifique devraient discuter avec l'Italie des modalités de reprogrammation du projet de stratégies nationales pour le développement durable, afin de tenir compte des actions menées actuellement dans la région. Les participants ont également été informés des actions diverses entreprises actuellement sur les plans régional et national. Cela étant, il semble que l'appui du Département des affaires économiques et sociales devrait s'orienter vers l'élaboration et/ou la mise en œuvre des stratégies nationales de développement durable ou autres au vu de la situation particulière de chaque petit État insulaire en développement.
- En outre, cet appui doit tenir compte de ce qui a été fait dans le cadre des processus liés au Sommet mondial pour le développement social et à la Réunion internationale de Maurice afin d'éviter les doubles emplois. Le projet devra donc s'appuyer sur les travaux menés actuellement par les petits États insulaires en développement du Pacifique et leurs organisations régionales et être exécuté en étroite collaboration avec eux, tout comme il devra associer les personnes qui s'occupent déjà des consultations nationales sur le développement durable aux niveaux national et régional. Les stratégies nationales de développement durable associant l'Italie et le Département des affaires économiques et sociales devraient tenir compte de ces importants éléments. Il a également été souligné que les participants auraient souhaité discuter avec les responsables du projet.

3. Renforcement des capacités nationales

- Il est très important d'adapter la Stratégie aux spécificités locales avant de la faire connaître car nombre de personnes n'en mesurent pas la portée et ont une connaissance limitée du Programme d'action de la Barbade.
- Il est essentiel d'aider, au moins sur le plan conceptuel, à l'intégration de tous les documents relatifs aux programmes internationaux liés au développement durable au niveau national afin de les rendre opérationnels dans un cadre simplifié.
- Plutôt que de se soucier de la mise en œuvre de la Stratégie dans sa totalité au niveau national, on devrait mettre l'accent sur la mise en œuvre du développement durable au niveau national. La Stratégie de Maurice est un accord international qui facilite l'engagement des partenaires à apporter un soutien dans un certain nombre de domaines et qui peut être mis à profit pour orienter l'assistance dans certains projets nationaux de développement durable.
- Pour faire connaître la Stratégie de Maurice aux niveaux local et national, il faut la simplifier et faire intervenir des personnes disposant de contacts importants et capables de bien communiquer.
- La question cruciale des capacités des petits États insulaires en développement est une entrave importante au développement durable dans ces pays. Ces capacités sont variables dans les États insulaires du Pacifique. Elles doivent être soigneusement examinées dans le cadre des approches liées à l'application de la Stratégie.
- Certaines initiatives pratiques doivent être mises en œuvre au niveau national afin de montrer concrètement comment améliorer notre capacité d'action. La planification a certes son importance, mais l'action est plus perceptible et témoigne, par des exemples pratiques, de notre capacité d'apporter le changement et de promouvoir le développement durable dans les faits. La Stratégie devrait faciliter ce genre d'initiatives. De tels exemples pratiques, comme l'initiative sur les biocarburants aux Fidji, montreront la voie à suivre en matière de planification.
- La sécurité énergétique est un problème réel dans les petits États insulaires en développement du Pacifique. Fidji a présenté un exemple probant de la manière dont ce pays s'emploie à restructurer et appliquer une stratégie sur les biocarburants afin d'accroître la résistance du pays à la hausse des prix des carburants.
- Lorsqu'elle est mal assurée, la gestion des déchets est également problématique par les conséquences qu'elle peut avoir sur la santé, l'environnement et certains domaines prioritaires du développement (tels que le tourisme). Le Samoa a présenté sa stratégie de gestion des déchets et certaines modalités pratiques dans des domaines prioritaires, telles qu'elles ont été perçues par le public.
- La stratégie de gestion des déchets, qui concerne une question importante et pressante à Samoa, s'appuie sur la promotion du partenariat entre le secteur privé, le gouvernement et la population.

- Faire supporter les coûts de la production des déchets aux producteurs et aux utilisateurs de ces produits permet de mobiliser des ressources durables pour la gestion des déchets. Le gouvernement assure les dépenses liées aux services de gestion des déchets. Cette situation est intenable, mais elle permet au gouvernement d'établir des règles sur les flux de déchets collectés, par exemple en ce qui concerne les plastiques.

4. Importance de l'appui et des partenariats régionaux

- L'application conjointe est importante en ce qu'elle permet d'éviter les doubles emplois et de rendre plus efficaces les prestations de service et l'assistance des partenaires aux États insulaires du Pacifique. Le Plan du Pacifique, les groupes de travail et les partenariats régionaux du Conseil des organisations régionales du Pacifique peuvent apporter leur contribution à l'amélioration de ce processus.
- Une fois connus les politiques régionales citées dans le Plan du Pacifique et les domaines prioritaires de la Stratégie de Maurice, on peut déterminer les complémentarités et les écueils éventuels.
- L'importance des partenariats régionaux efficaces en tant que moyen de faciliter l'application et l'utilisation efficace des ressources dans divers domaines a été mise en relief.
- Le partenariat régional est important car il permet aux donateurs de s'intéresser au premier chef à ce qui se fait dans la région et il facilite la coopération. Il fait également ressortir l'approche dynamique adoptée par les régions pour répondre aux priorités du développement durable. Il faut pour cela que les petits États insulaires en développement du Pacifique participent pleinement aux conférences internationales et saisissent les autres occasions qui se présentent. Les partenariats encouragent aussi les visions à long terme du processus de mise en œuvre et peuvent permettre d'alléger les procédures d'établissement de rapports. Il faudrait également établir un mécanisme officiel de liaison et le renforcer.
- Plusieurs pratiques optimales ont été soulignées dans les exposés sur les partenariats concernant les océans, la protection de la nature et la gestion de l'eau. Celles-ci portent notamment sur les aspects ci-après :
 - Les partenariats doivent s'appuyer sur une politique ou un accord régional largement contrôlé par les pays et, de préférence, approuvé par un conseil régional et/ou par les dirigeants.
 - Il est préférable de désigner un facilitateur dévoué du partenariat.
 - Il importe d'assurer une large représentation des parties prenantes aux partenariats : gouvernements, donateurs, donateurs non gouvernementaux, ONG et secteur privé.
 - Systématiser l'établissement de rapports et le suivi en veillant à les simplifier et à les rendre accessibles aux acteurs internationaux, régionaux et nationaux.
 - Établir des liens étroits avec les mécanismes de politique et d'exécution nationales.

- Veiller à tenir compte des liens entre les besoins nationaux et les ressources et les partenaires régionaux et internationaux.
 - Promouvoir l'intégration des questions thématiques dans les processus liés aux plans nationaux de développement durable.
 - Tenir compte des trois dimensions du développement durable : environnementale, sociale et économique.
- Les partenaires de développement dans la région ont indiqué qu'ils étaient favorables aux partenariats s'intégrant avec d'autres mécanismes régionaux et qu'ils en avaient appuyé quelques-uns. Ils souhaitent donner corps aux applications pratiques sur le terrain. Ils recommandent d'établir des liens entre les activités des conseils régionaux et les actions menées à New York, ainsi qu'entre les acteurs chargés de l'application établis dans les capitales et les représentants établis à l'étranger. Des accords bilatéraux importants ont été signés. Ils pourraient être mis à profit pour promouvoir les stratégies nationales de développement durable en appui à la Stratégie de Maurice.
 - Il a été convenu que les conclusions du Forum des îles du Pacifique seront utilisées pour mettre à jour le plan de marche, puis prendre contact avec les divers donateurs afin de promouvoir les partenariats et les priorités dans le Pacifique et ainsi faciliter la dotation en ressources et engager les partenaires dans l'exécution.
 - Une recommandation clef a été faite en ce qui concerne la possibilité de mettre en commun les ressources, de sorte que les pays puissent promouvoir des projets nationaux au moyen de programmes régionaux, ce qui faciliterait l'accès aux ressources, notamment pour des questions prioritaires telles que l'approvisionnement durable en eau.
 - En ce qui concerne la cohérence, il faut s'assurer que les représentants des petits États insulaires en développement qui participent aux réunions coordonnent leurs interventions et veillent à ce que les liens entre le Plan du Pacifique et la Stratégie de Maurice, d'une part, et les thèmes abordés, d'autre part, soient clairement établis. Cela permettra notamment de veiller à ce que les décisions de la Conférence générale de l'UNESCO tiennent compte des priorités établies dans ces deux cadres. Il faut pour cela que les interventions soient détaillées, mais aussi que les représentants participent activement aux travaux des groupes chargés de l'élaboration des décisions finales.
 - Il faut examiner la possibilité de donner mandat à quelques délégations pour représenter toute la région aux réunions où elle est faiblement représentée (à l'image de la représentation du Pacifique au Conseil d'administration du Fonds pour l'environnement mondial).

5. Importance de l'appui et des cadres internationaux

- Des cadres simples favorisant la collaboration à l'échelon international, notamment le système des Nations Unies en relation avec des donateurs et d'autres acteurs, revêtent une grande importance car ils permettent d'orienter efficacement les programmes et l'assistance vers les questions prioritaires définies dans la Stratégie, notamment à travers l'Équipe spéciale consultative interorganisations et la matrice de mise en œuvre de la Stratégie.

- Le cadre global en cours d'élaboration est prometteur. Il met en lumière les divers programmes des organismes des Nations Unies qui pourraient aider les petits États insulaires en développement, notamment en ce qui concerne la création du Groupe de collaboration interorganisations (IACG). Mieux encore, il permet à ces États d'orienter stratégiquement les organismes des Nations Unies pour qu'ils renforcent leur appui au moyen de programmes centrés particulièrement sur les problèmes recensés, et ce, dans le cadre de la Stratégie de Maurice.
- En outre, il faut établir un lien entre les activités actuelles et celles qui sont prévues au niveau international, d'une part, et les actions menées au niveau régional en appui aux activités nationales, d'autre part. L'établissement de ce lien peut être facilité par un rapprochement entre les matrices élaborées par l'IACG et le Groupe de travail sur le développement durable du Conseil des organisations régionales du Pacifique. Ce rapprochement pourrait se faire dans le cadre d'un mécanisme d'échanges.
- Les activités de mise en œuvre de la Stratégie de Maurice devront également être liées aux mécanismes du PNUD concernant les programmes de pays et les services consultatifs ainsi qu'aux consultations sur l'harmonisation entre les donateurs.
- Il faut rationaliser et faire ressortir les liens qui existent entre les matrices de l'ONU et celles du Pacifique, ce qui constituerait un premier pas pour limiter le foisonnement de documents touchant à un cadre qui est global et qui donne une image plus nette de la situation.
- Il est également recommandé d'élargir les objectifs de l'IACG en y incluant des actions de sensibilisation aux préoccupations particulières des petits États insulaires en développement dans les mécanismes liés aux accords multilatéraux sur l'environnement et le commerce.
- Il a également été souligné que la présence du système des Nations Unies sur le terrain dans les États mal desservis devrait s'appuyer sur l'expérience de la FAO, qui affecte des experts pour des durées prolongées, ce qui permet à ceux-ci de mieux connaître les régions et les pays et d'être plus efficaces.

6. Engagement futur de la communauté internationale

- Il faut élaborer un plan de promotion de la Stratégie de Maurice à tous les niveaux, en tant que plan pour le développement durable dans les petits États insulaires en développement.
- La réunion interrégionale des petits États insulaires en développement sur l'application de la Stratégie, qui aura lieu à Rome, est une occasion importante pour définir un engagement clair sur la manière dont les donateurs aideront ces États à appliquer la Stratégie au moyen de mécanismes de collaboration. Il faut, à cet égard, que les petits États insulaires en développement montrent lors de cette réunion qu'ils s'engagent de façon coordonnée, aux niveaux national et régional, à appliquer la Stratégie.
- Le Département des affaires économiques et sociales a été instamment prié de veiller à ce que les donateurs participent à la réunion de Rome.

- Il faut élaborer une liste de projets régionaux approuvés qui pourraient bénéficier de financements nouveaux et que l'ONU pourrait faire connaître à New York et à la prochaine réunion de Rome.
- Parmi les principales instances qui offriront l'occasion d'agir, on citera notamment : la Réunion de Rome; les travaux de la Commission du développement durable; le Dialogue entre les partenaires faisant suite au Forum; les réunions du Conseil d'administration du Fonds pour l'environnement mondial; la Réunion du dixième Fonds européen de développement; la Conférence des Parties à l'Accord multilatéral sur l'environnement (la prochaine occasion sera l'examen du programme de travail sur la biodiversité insulaire à la Commission du développement durable); l'OMC et les conseils d'administration des organismes régionaux.
- Il importe de mener d'urgence des actions concertées pour aider les petits États insulaires en développement à faire en sorte que la communauté internationale traduise la reconnaissance de leur statut particulier en modalités de traitement spécial dans les instances chargées du commerce et de l'économie. Pour cela, il faut d'abord que des organismes tels que la Banque mondiale et l'OMC élaborent une définition claire des petits États insulaires en développement et établissent des critères permettant de reconnaître les besoins spéciaux et la vulnérabilité de ces pays.
- Il faut aussi veiller à ce que les mécanismes multilatéraux de financement se fassent l'écho de la Stratégie et du cas particulier des petits États insulaires en développement.

7. Liens et questions se rapportant aux quatorzième et quinzième sessions de la Commission du développement durable

- La quatorzième session de la Commission du développement durable est l'occasion de mettre en lumière les liens entre les changements climatiques, l'énergie, l'atmosphère et le développement industriel au moyen d'options novatrices. Si ce sont les petits États insulaires en développement eux-mêmes qui montrent comment on peut remplacer les carburants fossiles par des biocarburants, cela donne à la communauté internationale des possibilités d'action pour réduire l'utilisation des carburants fossiles qui contribuent aux changements climatiques.
- L'énergie est un facteur clef du développement durable de ces États et un élément fondamental de leur capacité de continuer à assurer des revenus en devises.
- Pour accroître notre capacité de résistance aux facteurs externes tels que la hausse du prix du pétrole, il faut faire preuve d'innovation, revoir certaines de nos pratiques actuelles et réfléchir à une affectation différente de nos ressources.
- La recherche au moyen de partenariats entre les petits États insulaires en développement, à l'exemple du Consortium universitaire, est de nature à faciliter l'échange de données d'expérience et la maîtrise de technologies en vue de promouvoir les biocarburants.

- Les petits États insulaires en développement du Pacifique peuvent apprendre les uns des autres en faisant connaître leurs expériences respectives. L'utilisation de biocarburants à Vanuatu, aux îles Cook et dans les Samoa américaines est un exemple probant de la faisabilité de telles initiatives, qui ne peuvent que se renforcer à travers l'échange d'expériences.
- Il faut souligner que nombre de solutions peuvent être appliquées dans la région pour favoriser l'utilisation durable des ressources en remplacement de produits importés très coûteux.
- De nombreuses idées nouvelles méritent d'être approfondies, notamment dans le cadre de la coopération entre les petits États insulaires en développement.
- Toutes les îles sont différentes les unes des autres et il n'y a pas de méthode unique en matière d'utilisation novatrice des ressources. Il faut mettre en place des mécanismes d'évaluation de la situation actuelle et d'examen des possibilités qui s'offrent pour changer les pratiques habituelles par des mesures innovantes afin d'alléger les pressions qui pèsent sur ces pays.

Pièce jointe 1

Synthèse des travaux

La Réunion régionale du Pacifique pour le suivi de l'application de la Stratégie de Maurice s'est tenue à l'hôtel Kitano Tusitala, à Samoa, du 17 au 19 octobre 2005. Les États fédérés de Micronésie, les Fidji, Nioué, les Îles Cook, les Îles Marshall, les Îles Salomon, Nauru, Kiribati, les Palaos, la Papouasie-Nouvelle-Guinée, le Samoa, Timor-Leste, les Tonga, Tuvalu et Vanuatu ont participé à la réunion. L'Australie et la Nouvelle-Zélande étaient présentes en qualité d'observateurs. Plusieurs organisations étaient représentées : le Département des affaires économiques et sociales du Secrétariat; le Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD); le Centre des activités opérationnelles de la Commission économique et sociale pour l'Asie et le Pacifique (CESAP) dans le Pacifique; l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO); la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement (CNUCED); l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture (UNESCO); le Secrétariat de la Communauté du Pacifique; le Secrétariat du Programme régional du Pacifique Sud pour l'environnement (SPREP); la Commission du Pacifique Sud pour les géosciences appliquées (PACSU); le Secrétariat du Forum des îles du Pacifique et l'Université du Pacifique Sud.

Des délégations se sont inquiétées de l'absence du Bureau du Haut Représentant pour les pays les moins avancés, les pays en développement sans littoral et les petits États insulaires en développement, qui mène des actions de plaidoyer en faveur des petits États insulaires en développement. Les participants ont également exprimé leurs préoccupations concernant les difficultés rencontrées en ce qui concerne la prise en charge financière d'un deuxième participant à la réunion.

La séance d'ouverture a été présidée par M. Ali'ioaiga Feturi Elisaia, Représentant permanent de Samoa auprès de l'Organisation des Nations Unies, qui a été élu Président de la réunion. M^{me} Anastacia Amoa, Ministre des affaires étrangères de Samoa, a été élue Rapporteur de la réunion. Les groupes du Forum des îles du Pacifique et des petits États insulaires en développement ont été chargés du Secrétariat.

Première séance – Le ton est donné

Le Président a fait des observations préliminaires concernant les principaux défis et possibilités dans la région du Pacifique en ce qui concerne la mise en œuvre du développement durable et l'application de la Stratégie de Maurice. M^{me} Diane Quarless, Chef du Groupe des petits États insulaires en développement du Département des affaires économiques et sociales a fait un exposé sur les défis au niveau international. M^{me} Padma Lal (Secrétariat du Forum des îles du Pacifique) a présenté les défis de la mise en œuvre de la Stratégie de Maurice au niveau régional. Un débat a ensuite été ouvert sur les défis au niveau national, au cours duquel des représentants des pays et organisations ci-après ont pris la parole : Commission du Pacifique Sud pour les géosciences appliquées (PACSU), Papouasie-Nouvelle-Guinée, Îles Salomon, îles Cook, Fidji, Tuvalu, Nauru, Samoa, États fédérés de Micronésie, les Tonga et Timor-Leste.

Deuxième séance – Appui régional et international

a) Au niveau international : M^{me} Diane Quarless, Chef du Groupe des petits États insulaires en développement du Département des affaires économiques et sociales a présenté les programmes mondiaux de mise en œuvre de la Stratégie de Maurice. M^{me} Joyce Yu, représentante résidente du PNUD a présenté les mécanismes régionaux des Nations Unies dans le Pacifique. Des exposés ont aussi été présentés par les représentants des Îles Salomon, des Fidji et de l'Université du Pacifique Sud.

b) Au niveau régional : la Matrice de Maurice pour la mise en œuvre de la Stratégie dans le Pacifique dans le cadre du Plan du Pacifique et des politiques et partenariats régionaux a été présentée par M. Amena Yauvoli, conseiller en développement durable du Programme régional du Pacifique Sud pour l'environnement (SPREP). Des exposés ont été présentés par les représentants de la CNUCED, de la CESAP, de la Papouasie-Nouvelle-Guinée, du Secrétariat du Forum des îles du Pacifique, de la PACSU, des Tonga, du Timor-Leste et de Samoa.

Troisième séance – Exposés de pays

Examen des mécanismes et des cadres nationaux pour une application plus efficace du Programme d'action de la Barbade et de la Stratégie de Maurice et des stratégies pour s'acquitter des obligations de suivi et de présentation de rapports concernant le Programme d'action et la Stratégie et d'autres programmes de développement tels que les objectifs du Millénaire pour le développement. Des exposés ont été présentés par les Fidji, Samoa, les îles Cook, Tuvalu, la Papouasie-Nouvelle-Guinée, la CESAP, Kiribati, le Timor-Leste, les Tonga et le Département des affaires économiques et sociales.

Quatrième séance – Partenariats nationaux

Partenariats nationaux : le débat sur les plans nationaux basés sur les stratégies nationales de développement durable et les objectifs du Millénaire pour le développement se sont poursuivis. L'objectif était de conduire les acteurs à apporter un appui aux pays insulaires du Pacifique. Un exposé a été présenté par M^{me} Diane Quarless, Chef du Groupe des petits États insulaires en développement du Département des affaires économiques et sociales.

Cinquième séance – Les partenariats et la coopération aux niveaux régional et international

Des exposés sur les partenariats régionaux et certaines priorités régionales ont été présentés par M^{me} Coral Pasisi (Secrétariat du Forum des îles du Pacifique), M^{me} Dominique Bezaken (SPREP), M. Russell Howorth (PACSU) et M. Vili Fuavao (FAO). Les représentants des États fédérés de Micronésie, de Nauru, des Fidji, de la Nouvelle-Zélande et de l'Australie ont également pris la parole.

Sixième séance – Illustration de l’Approche internationale intégrée axée sur le thème de la quatorzième et de la quinzième sessions de la Commission du développement durable. Examen des approches intégrées de la mise en œuvre de la Stratégie de Maurice – liens et synergies entre les secteurs illustré par des exemples liés aux thèmes des quatorzième et quinzième sessions de la Commission du développement durable (les changements climatiques, l’énergie, l’atmosphère et le développement industriel)

Le Département des affaires économiques et sociales du Secrétariat a conduit un débat sur les liens et les synergies qui existent entre ces secteurs, les conclusions de celui-ci devant servir à l’élaboration du rapport spécial des petits États insulaires en développement à la quatorzième session de la Commission du développement durable et aux suivantes, ainsi qu’à d’autres réunions et conférences de l’ONU. M. Espen Ronneberg, conseiller interrégional pour les petits États insulaires en développement, a fait un exposé sur cette question.

Septième séance – Conclusions de la réunion

Les participants ont examiné le rapport de la réunion, qui a été présenté par le Rapporteur. Ils ont adopté les décisions et recommandations contenues dans le résumé, telles qu’elles ont été citées dans le rapport. Les représentants de Papouasie-Nouvelle-Guinée, Samoa, des Fidji et du Département des affaires économiques et sociales ont pris la parole pour exprimer leurs remerciements. Le Président a ensuite déclaré la réunion close.

Pièce jointe 2

Réunion régionale du Pacifique pour le suivi de l'application de la Stratégie de Maurice

Déclaration finale

1. Nous, représentants des petits États insulaires en développement du Pacifique (États fédérés de Micronésie, Fidji, Nioué, Îles Cook, Îles Marshall, Îles Salomon, Nauru, Kiribati, Papouasie-Nouvelle-Guinée, Samoa, Tonga, Tuvalu et Vanuatu), et de Timor-Leste, réunis à Apia du 17 au 19 octobre afin d'examiner les progrès accomplis dans le lancement de l'application de la Stratégie de Maurice,
2. Conformément à la résolution 59/311 de l'Assemblée générale des Nations Unies, réaffirmons que la Stratégie de Maurice, le Plan de mise en œuvre de Johannesburg, les objectifs du Millénaire pour le développement et les autres instruments internationaux, ainsi que le Plan du Pacifique et d'autres politiques, cadres, plans d'action et partenariats régionaux, sont des instruments qui nous aideront au niveau national,
3. Rappelons les efforts que nous avons entrepris pour créer un climat propice au développement durable,
4. Réaffirmons qu'il faut d'urgence simplifier les processus d'accès aux ressources financières et techniques pour appuyer nos actions en faveur du développement durable,
5. Sommes convenus qu'au niveau international :
 - Les petits États insulaires en développement du Pacifique doivent sensibiliser toutes les instances internationales à leurs besoins particuliers en ce qui concerne l'application de la Stratégie de Maurice afin d'harmoniser l'appui des partenaires de développement;
 - Les organismes des Nations Unies sont priés d'améliorer la coordination et la collaboration entre eux et avec les organisations régionales du Pacifique en matière d'appui aux petits États insulaires en développement du Pacifique;
 - La prochaine réunion interrégionale des petits États insulaires en développement, qui aura lieu à Rome les 15 et 16 novembre, est l'occasion d'appeler la communauté internationale à mobiliser les ressources nécessaires à l'appui d'une approche programmatique du développement. Le Département des affaires économiques et sociales du Secrétariat devrait faire de cette question un objectif majeur de la réunion;
 - Des partenariats et des politiques et stratégies régionales qui peuvent constituer une bonne base pour la sensibilisation aux besoins des petits États insulaires en développement du Pacifique ont été mis en place;
6. Sommes convenus qu'au niveau régional :
 - Le Groupe de travail sur le développement durable du Conseil des organisations régionales du Pacifique, en consultation avec d'autres organisations régionales, élaborera, d'ici à la fin de 2005, une matrice des petits États insulaires en développement du Pacifique afin d'intégrer les

objectifs convenus sur les plans international et régional, notamment la Stratégie de Maurice et le Plan du Pacifique;

- Les organismes du Conseil des organisations régionales du Pacifique sont priés instamment de renforcer la collaboration et l'harmonisation de leurs activités afin d'améliorer l'efficacité et la fourniture de services aux pays membres;

7. Sommes convenus qu'au niveau national, les mesures ci-après doivent être conduites et prises en main par les pays avec la participation de tous les acteurs concernés, être axées sur les collectivités et sur une programmation conjointe :

- Intégrer la Stratégie de Maurice, notamment au moyen de l'élaboration et de l'application de stratégies nationales de développement durable ou de mécanismes équivalents;
- Utiliser la matrice des petits États insulaires en développement du Pacifique pour appuyer les actions que nous menons en matière de développement durable;
- Intégrer l'ensemble des actions de tous les organismes des Nations Unies (y compris les prochaines consultations de pays du Fonds pour l'environnement mondial, la programmation de pays de l'ONU, le projet entre le Département des affaires économiques et sociales du Secrétariat et l'Italie, et l'élaboration d'une matrice d'application de la Stratégie de Maurice) dans des actions de développement national durable et tenir compte de l'assistance fournie par le Conseil des organisations régionales du Pacifique;
- Intégrer l'appui des partenaires de développement bilatéraux et multilatéraux à ces actions;

8. Nous félicitons de la participation du Timor-Leste et l'encourageons à tirer parti de la présente déclaration et du rapport de la réunion dans ses actions en faveur du développement durable.

9. Exprimons notre gratitude au Gouvernement de Samoa qui a accueilli cette réunion, au Groupe des petits États insulaires en développement du Département des affaires économiques et sociales qui l'a organisée, aux Gouvernements australien et néo-zélandais, aux organisations membres du Conseil des organisations régionales du Pacifique, au bureau du PNUD à Samoa, à la CESAP, aux bureaux sous-régionaux de la FAO et de l'UNESCO et à la CNUCED, pour leur appui et leur participation à la réunion.

Apia, le 19 octobre 2005
